

**Dominique LE MENER**

Député de la Sarthe  
Vice-président du Conseil général  
Conseiller général du Canton de Montmirail

*Réf. 043 - 02 - 2010 - DLM/PLH*

*Le Mans, le 4 Février 2010*

*Monsieur le Président, et Cher Ami,*

*Tu as bien voulu me faire part des craintes de certains chefs d'entreprises concernant l'éventualité d'une interdiction du port du voile intégral qui serait limitée aux seuls espaces publics.*


*J'ai pris connaissance de ces préoccupations avec le meilleur intérêt, et je voudrais tout d'abord te confirmer que je suis personnellement favorable à une interdiction pure et simple de la burqa sur le territoire français.*

*En ce qui concerne le point de droit du travail qui est soulevé, il convient d'attendre l'examen de cette question lors de nos travaux parlementaire et je te tiendrai donc informé des dispositions qui seront débattues et adoptées.*

*Dans cette attente,*

*Je te prie de croire, Monsieur le Président, et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Mes amicalement,*



*Dominique LE MENER*

*Maître Hubert DEGAN  
Président  
CSREP Le Mans  
18 rue du Bosquet  
72000 LE MANS*